RAJ

Société par actions simplifiée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 7 Rue Maryse Bastié 93120 LA COURNEUVE
R.C.S. Bobigny 941 017 618

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 07 MARS 2025

Le sept mars deux mille vingt-cinq, à 14h00, au siège social,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Ont pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 3 – DENOMINATION ;
- Changement de Présidence ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Première décision – Modification de l'article 3 – DENOMINATION

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 comme suit :

La dénomination sociale est : **ABM**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième décision – Changement de Présidence

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président Monsieur ANTON JUSTIN Roman demeurant au 2 Rue Savignat – 94000 CRETEIL, né le 17/12/1963 à Karaiyoor (Sri Lanka), de nationalité française, pour une durée illimitée. Dans le même temps, les associés prennent acte de la démission de Monsieur RATHNASINGAM Rajkumar de ses fonctions de Président notifiée le 06 mars 2025.
Monsieur ANTON JUSTIN Roman exercera ses fonctions dans le respect des lois en vigueur et des dispositions prévues par les statuts. Il a, par ailleurs, fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité lui en interdisant l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

R.R

R.A.J

Troisième décision – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant ses délibérations pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce qui a été prévu ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la gérance et consigné au registre prévu par la loi.

Le Président
Monsieur RATHNASINGAM Rajkumar

L'associé
Monsieur ABRAHAM Stalin

Monsieur ANTON JUSTIN Roman déclarant accepter, ce jour, le mandat de Président de la Société.
« Bon pour acceptation des fonctions d'associé »

Bon pour acceptation